

Présentation du projet

« Lutte contre les inégalités et les discriminations multifactorielles à l'orientation scolaire »

Projet retenu par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) – 2019-2021

LE CONTEXTE

La Ville de Villeurbanne porte une politique municipale de lutte contre les discriminations depuis plusieurs années. Cette priorité s'inscrit en transversalité notamment dans les politiques municipales du développement social (contrat de ville), de la jeunesse, du sport et de l'éducation, et dans le projet éducatif de territoire « Grandir à Villeurbanne ». La Ville a déployé des plans d'action thématiques et territoriaux pour agir sur les discriminations systémiques. Après l'emploi et le logement, la Ville de Villeurbanne souhaite travailler sur les discriminations à l'orientation scolaire.

Cette priorisation, affirmée aussi dans le contrat de ville de la Métropole lyonnaise (2015-2020), résulte de remontées de terrain. En effet, l'école est parmi les domaines dans lesquels les discriminations sont le plus ressenties, particulièrement pour l'orientation. Un sondage réalisé à Villeurbanne en 2014, établissait qu'après l'emploi et le logement, les discriminations vécues à l'école étaient citées par 20 % des sondé.e.s. Cette préoccupation a aussi émergé d'une démarche de prévention du décrochage scolaire menée sur le quartier du Tonkin. Celle-ci a conduit les partenaires à s'interroger sur les causes du décrochage et à mener des actions de prévention en informant davantage les élèves et les familles sur les procédures d'orientation et sur leurs droits.

Les recherches et enquêtes sur ce sujet tendent à confirmer l'hypothèse de discriminations ethno-générées à l'orientation scolaire de fin de 3ème. Elles étayaient également la perception et l'expérience de discriminations ethno-raciales exprimées par les descendant.es d'immigré.e.s non européen.ne.s, plus particulièrement par les garçons. La reproduction scolaire des inégalités dépend donc du milieu social, mais aussi de l'origine migratoire avec une polarisation sexuée.

Constats sur les inégalités et discriminations à l'orientation scolaire et pistes d'action.

En complément à certaines recherches, l'analyse des trajectoires scolaires réalisée par l'enquête Trajectoires et origines (TéO) permet de poser quelques constats. Les orientations après le collège sont différenciées selon l'origine et le sexe des enquêté.e.s. Les descendant.es d'immigré.e.s sont moins souvent orienté.e.s vers les filières générales que les jeunes de la population majoritaire. Ce phénomène concerne surtout les jeunes hommes, en particulier les descendants d'immigré.e.s d'Afrique guinéenne ou centrale et de natifs d'un DOM. Il concerne aussi les descendantes d'immigré.e.s originaires d'Afrique sahélienne et de Turquie. L'expérience de l'injustice scolaire est fortement liée aux orientations vers des filières moins valorisées ou non choisies de l'enseignement technique et professionnel. Elle est particulièrement rapportée par les descendants d'immigrés d'Algérie, du Maroc ou de Tunisie, d'Afrique sahélienne, d'Afrique centrale et guinéenne et de Turquie. Les expériences d'injustice sont attribuées par les descendant.es d'immigré.e.s avant tout à leur origine ou à leur couleur.

Prendre en compte les processus systémiques.

Si la mesure des inégalités se cristallise au moment de l'orientation de fin de 3ème au collège, les processus à interroger ne sont pas circonscrits à telle ou telle étape ou tel acte du système scolaire. Il convient donc de prendre en compte le quotidien des interactions scolaires, « l'agir pédagogique », l'évaluation des élèves, la formation des enseignant.e.s, l'information des jeunes et des familles, les stratégies scolaires, le rôle des partenaires de l'accompagnement scolaire, l'organisation scolaire... Des recherches menées portant sur l'hypothèse de discriminations à l'orientation scolaire (voir la synthèse des connaissances commandée par la HALDE : F. Dhume et al., *Orientation scolaire et discrimination : de l'inégalité de traitement selon « l'origine »*, La Documentation française, 2011) ouvrent des pistes de travail pour envisager des actions correctrices. Elles concernent les stéréotypes et les préjugés à l'œuvre pour différencier et classer, voire orienter (Santelli, Zirroti) les élèves selon leur origine, les biais ethniques et ethno-genrés de notation et de jugement scolaire (Perrot), la gestion ethnique des classes (Payet, Felouzis), l'ethnicisation des relations école famille (Poiret, Payet), la non prise en compte de l'expérience de discriminations des jeunes et des familles, la faiblesse de la formation des équipes éducatives sur le droit de la non-discrimination et sur les processus inégalitaires et discriminatoires. À cela s'ajoute les effets de la ségrégation ethnique : les inégalités d'orientation et les orientations subies sont en effet accentuées pour les jeunes descendants d'immigré.e.s scolarisés dans des collèges ségrégués. Il conviendra aussi d'interroger les modalités d'information des jeunes et des familles, les interactions de ceux-ci avec les agents des services d'orientation scolaire, mais aussi le rôle que peuvent jouer les agents de l'accompagnement scolaire qui interviennent hors de l'école.

Le projet et la méthode

Le projet porte sur l'ensemble du territoire de Villeurbanne. Il vise à identifier, prévenir et lutter contre les inégalités et les discriminations multifactorielles et croisées (catégorie socio-professionnelle, origine, sexe) à l'orientation scolaire de fin de 3^{ème} en mobilisant les parties prenantes : les collèges publics, les services d'orientation scolaire dont le CIO, les jeunes, les parents d'élèves et les partenaires de l'accompagnement scolaire.

Pour ce faire, le projet prévoit la mise en place d'actions concertées entre les différents acteurs interagissant dans les processus de production des discriminations systémiques à l'orientation. En intervenant au plus près du terrain, dans les lieux et les temps de travail où se jouent les interactions et se prennent les décisions, tout en mobilisant un partenariat institutionnel, le projet cherchera à consolider un référentiel commun du problème et une volonté d'action pour permettre aux partenaires d'objectiver et d'analyser les processus et les pratiques en jeu, afin d'être en mesure d'expérimenter de nouvelles pratiques ou dispositifs réduisant les inégalités et les discriminations. Le projet se déploiera selon une démarche progressive, de formation, de diagnostic et d'analyse des pratiques pour aborder les actions correctives une fois les référentiels d'action consolidés. Les actions seront menées avec l'appui de prestataires extérieurs, formateur.trice.s, chercheur.e.s expérimenté.es dans ce domaine.

Les publics ciblés directement

- Les représentant.e.s institutionnel.le.s des structures et réseaux partenaires.
- Les équipes éducatives et d'encadrement des collèges villeurbannais, du CIO, des structures d'accompagnement scolaire et de la Ville de Villeurbanne.
- Les collégien.ne.s et les lycéen.ne.s
- Les parents d'élèves

Calendrier

Le projet, tel que prévu par l'INJEP, se déroulera sur 3 ans de janvier 2019 à fin 2021.

Objectifs et actions prévues

Objectif 1 : Aboutir à un accord sur la définition des phénomènes d'inégalités et de discriminations à l'orientation scolaire et sur la volonté d'action des partenaires par :

- La mobilisation des partenaires pressentis pour le projet.
- La mise en place d'un comité de pilotage réunissant les partenaires institutionnels
- La mise en place d'un conseil d'orientation scientifique de chercheur.es spécialistes des inégalités et discriminations dans l'éducation.
- L'organisation régulière de séminaires pour mobiliser les partenaires, diffuser les connaissances et les avancées du projet.

Objectif 2 : Identifier et analyser les pratiques et les processus pouvant conduire à des inégalités et des discriminations et au sentiment de discrimination par :

- Des formations des équipes éducatives (200 professionnel.les formé.e.s).
- Des micros recherches-actions.
- La mise en place de dispositifs « Ouvrir la voix » pour et permettre l'expression des collégien.ne.s (objectif de 50 collégien.ne.s). Des lycéen.nes pourront également être associé.es à ces actions.

Objectif 3 : Expérimenter de nouvelles pratiques, procédures, dispositifs par :

- L'expérimentation au sein des établissements volontaires (4 collèges et secteurs scolaires) de nouvelles pratiques qui pourront concerner la notation, les appréciations, les relations avec les familles, l'écoute des jeunes, la répartition des élèves dans les classes, le fonctionnement des conseils de classe...
- La mise en place d'un groupe d'échange et de changement de pratiques pour les acteurs de l'accompagnement scolaire.
- L'organisation de groupes d'échange pour informer les élèves délégué.e.s de classe (30 délégué.e.s) et les parents volontaires sur leur droit à l'égalité de traitement et sur leurs moyens d'action (objectif de 30 citoyen.nes).
- La mise en place de dispositifs de vigilance/régulation pour traiter et prévenir les potentielles discriminations à l'orientation scolaire.

Les partenaires

Le comité de pilotage du projet rassemble : la Ville de Villeurbanne, l'Académie de Lyon-DSDEN69, la Métropole de Lyon, un.e représentant.e des centres sociaux et de l'association ACBCL, les associations de parents d'élèves FCPE69 et PEEP69, le Défenseur des droits.

L'évaluation du projet par le cabinet ISM-CORUM

L'évaluation sera conduite par ISM-Corum, cabinet choisi par l'INJEP après appel à projet. L'évaluation sera conduite *in itinere* à partir de mi 2019.